

## Céruse et cosmétiques sous l’Ancien Régime, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup>

*Sous l’Ancien Régime, la blancheur du visage, symbole de la distinction, s’est imposée successivement à plusieurs catégories de la population. Destinés à permettre une fabrication domestique de cosmétiques, certains manuels de recettes accordent une place prépondérante aux préparations blanchissantes; la céruse est utilisée comme pigment blanc pour fabriquer des fards, mais aussi pour sa qualité détersive afin de faire disparaître les irrégularités de la peau. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la corporation des gantiers-parfumeurs cherche à étendre ses prérogatives professionnelles à la fabrication des cosmétiques mais leur utilisation de la céruse s’avère très limitée: elle coûte cher et ils en connaissent le caractère toxique. En effet, la médecine des Lumières dénonce vivement la nocuité des préparations cosmétiques, en particulier celle des blancs de plomb, et les inventeurs, simples particuliers ou professionnels, invoquent désormais l’argument que leur cosmétique ne nuit pas à la santé du consommateur.*

### De la blancheur du visage sous l’Ancien Régime

**T**ravailler sur l’utilisation de la céruse en cosmétique sous l’Ancien Régime nécessite que l’on évoque les exigences de blancheur qui se sont imposées aux hommes et aux femmes de ce temps et que l’on s’interroge sur leur sens.

Sous le règne de Catherine de Médicis, le modèle de la société de cour s’installe en France et, avec lui, s’introduit l’usage des fards, blanc et rouge. Incontestablement, cette mode est à replacer dans le cadre d’une nouvelle hiérarchie des sens promue par cette nouvelle manière de vivre : la vue s’impose face à l’odorat et au toucher. Dans le cadre de la cour, le blanc du visage est de la même nature que le blanc du vêtement : il témoigne de la distinction de l’aristocrate<sup>2</sup>. Grâce au maquillage, le visage devient donc « un instrument symbolique »<sup>3</sup>. Depuis la cour, l’usage des fards se répand parmi l’aristocratie et la bourgeoisie parisienne. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, à la cour comme à la ville, la

---

<sup>1</sup> Nous tenons à remercier Laurence Lestel (C.D.H.T.), organisatrice de cette journée d’étude et André Guillerme, Directeur du C.D.H.T., qui ont accepté notre tardive proposition de communication.

<sup>2</sup> Ces lignes doivent beaucoup à plusieurs ouvrages ; citons les plus importants pour notre propos. Les analyses de Norbert Elias se sont avérées essentielles pour comprendre les liens entre l’espace curial et le développement des soins du corps (*La Société de Cour*, Flammarion, ed. 1985 ; *La Civilisation des mœurs*, Presses Pocket, 1991.) Les belles pages de Robert Mandrou sur les modifications de la hiérarchie des sens au début des Temps Modernes nous ont été très utiles (*Introduction à la France moderne* Albin Michel, ed.1989). Le livre de Philippe Perrot, *Le corps féminin XVIIIe-XIXe siècles* (Seuil, 1984) et celui de Georges Vigarello, *Le propre et le sale*, (Seuil, 1985) sont indispensables pour qui souhaite aborder la question des soins du corps et de beauté dans la France d’avant 1789. Enfin, l’ouvrage de l’anthropologue David Le Breton, *Des visages* (Métailié, 1992) permet d’éclairer le sujet d’une manière fort intéressante.

<sup>3</sup> Philippe Perrot, *op. cit.*, p. 8.

blancheur du teint reste une exigence et, bientôt, comme l'a écrit Philippe Perrot, le maquillage masque les conditions<sup>4</sup>. A ces élites qui veulent conserver des signes distinctifs, les vertus retrouvées du naturel offrent un ultime recours : les fards se font plus discrets, la pâleur reste toutefois<sup>5</sup>.

Bien qu'il existe, sans doute, une fabrication artisanale de céruse<sup>6</sup>, sous l'Ancien Régime, la France n'en produit pas en quantité industrielle<sup>7</sup>. Aussi, pour subvenir à ses besoins, elle l'importe de Venise, d'Angleterre et de Hollande. Vendue chez les apothicaires et /ou les épiciers sous la forme de pains pyramidaux enveloppés de papier bleu, pour en souligner la blancheur<sup>8</sup>, c'est là que particuliers et professionnels de la cosmétique viennent l'acheter. En effet, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, la production des cosmétiques est double. Il existe, d'une part, une production domestique : des particuliers, suivant les recettes qui figurent dans des manuels de cosmétique, élaborent les produits destinés à leur propre consommation. La céruse entre-t-elle dans les préparations que les auteurs de ces manuels offrent au public et comment ? Ce sera l'objet d'un premier axe de réflexion. Il existe, d'autre part, une production professionnalisée : la corporation des parfumeurs, à qui la fabrication de cosmétiques n'appartient pas spécifiquement, souhaite s'emparer du marché. Ont-ils utilisé la céruse ? C'est à cette question que nous consacrerons la deuxième partie. Enfin, nous expliquerons à partir de quand et pourquoi l'usage de la céruse en cosmétique fut proscrit.

### **L'utilisation de la céruse dans les manuels de cosmétique**

---

<sup>4</sup> Philippe Perrot, *op. cit.*, p. 48.

<sup>5</sup> Selon Edmond et Jules de Goncourt (*La femme au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1887), à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les coiffures s'avancent sur le front pour faire de l'ombre au visage et, ainsi, le faire paraître plus blanc. Dans ses *Mémoires*, Madame de Genlis rapporte qu'une dame de sa connaissance allait jusqu'à se faire saigner pour conserver le teint pâle.

<sup>6</sup> Pline l'Ancien (*Histoire Naturelle*, XXXIV, *Sur le plomb*) explique comment fabriquer de la céruse. Il faut mettre du plomb dans des pots de vinaigre qu'on laisse bouchés dix jours, puis racler la « moisissure » formée, la broyer, la tamiser, la chauffer, la laver à l'eau douce, la faire sécher et, enfin, en faire des pastilles. Nous avons pu constater que cette méthode continue à être utilisée au cours des Temps Modernes. Dans l'*Encyclopédie*, on retrouve bel et bien la recette de Pline : le plomb réduit en lamelles est trempé dans du vinaigre, et il s'agit ensuite de racler la « rouille formée répétant cette opération jusqu'à ce que le plomb ait disparu ». La recette est parfois améliorée. Lémery (*Dictionnaire universel...*) et une seconde méthode proposée par l'*Encyclopédie* nous disent que le plomb est étendu en lamelles minces, roulé autour de petits bâtons, puis déposé dans des pots de terre avec du vinaigre que l'on laisse dans le fumier pendant dix jours. Cette méthode a deux avantages : d'abord, le fumier optimise la réaction chimique ; surtout, comme le plomb se présente sous la forme de spirales, la surface exposée à la vapeur du vinaigre est plus vaste ce qui permet de produire davantage de céruse en une seule fois.

<sup>7</sup> Dans *Mine et métal* (Presses Universitaires de Rennes, 1998) Anne-Françoise Garçon écrit p. 16 : « Voici, pour illustration de ce fait, le cas des fabriques de blanc de céruse, encore appelé blanc de plomb, une production qui manquait au royaume ».

<sup>8</sup> D'après le marchand épicier et droguiste Pierre Pomet, *Histoire générale des drogues*, 1694, repris en 1748 par Nicolas Lémery, *Dictionnaire universel de médecine*, 1748.

Pour préparer cette communication, nous avons concentré notre attention sur quinze manuels de cosmétique allant de 1541 à 1782<sup>9</sup>. Dans chacun d'entre eux, nous avons mesuré le poids écrasant des recettes pour le teint. Il s'agit de préparations destinées à : blanchir le teint, lustrer la peau, ôter le hâle, faire disparaître les taches, les rougeurs, les « rousseurs », les aspérités de la peau, effacer les rides... Les vertus abondent, semblent souvent interchangeable, quand une préparation ne les réunit pas toutes<sup>10</sup>! Pour désigner ces recettes, nous parlerons de préparations blanchissantes parce que, finalement, la blancheur est le but réel. Parmi elles, certaines utilisent de la céruse.

Avant de préciser de quelle manière la céruse entre dans les préparations cosmétiques, il convient de s'entendre sur le mot : lorsqu'un auteur parle de céruse, s'agit-il toujours de carbonate de plomb ? En effet, Jean Liébaut<sup>11</sup> cite la céruse de froment, de serpentinaire (variété d'arum), de corne de cerf, de marbre, de racine, de borax et de camphre. Certaines fois, le mot ne désigne-t-il pas, tout simplement, de la poudre blanche, quelle qu'en soit l'origine ? C'est vraisemblable, car certains auteurs précisent que, pour telle recette, on peut remplacer la céruse par de la poudre d'amidon. Ainsi, André Le Fournier<sup>12</sup> peut écrire : de la « poudre de fleur de céruse ou amidon autant qu'il suffit pour faire un onguent ». Néanmoins, souvent, les auteurs ont écrit « céruse de Venise ». Pourquoi ? Depuis le Moyen Age, la cité est l'un des hauts lieux de la production de céruse en Europe. A notre époque encore, la céruse de Venise, rare et très chère, est considérée comme la seule véritable céruse<sup>13</sup>. Lorsque nos auteurs précisent « céruse de Venise », ils utilisent une « nomenclature d'origine »<sup>14</sup> qui, à elle seule, témoigne de la valeur du produit. La recette qui emploie cette céruse en tire une nécessaire efficacité.

Voyons maintenant comment la céruse entre dans ces préparations et si nous pouvons en tirer un certain nombre de conclusions. Pour être utilisée en cosmétique, la céruse doit se présenter en poudre. Si tel n'est pas le cas, une première étape consiste à la broyer. Michel Nostradamus recommande de la donner à un peintre qui la broiera sur son marbre<sup>15</sup>. La céruse doit revêtir la

<sup>9</sup> André Le Fournier, *La décoration d'humaine nature*, 1541 ; Michel Nostradamus, *Excellent et très utile opuscule à tous nécessaire, de plusieurs exquises recettes ...*, 1572 ; Jean Liébaut, *Trois livres de l'embellissement du corps humain*, 1582 ; Mademoiselle Meurdrac, *Chimie charitable en faveur des dames*, 1666 ; Mademoiselle Meurdrac, *Chimie charitable en faveur des dames*, 1674 ; Nicolas de Blégny, *Secrets concernant la beauté et la santé*, tome 2, 1689 ; Simon Barbe, *Le parfumeur royal*, 1689 ; Le Chevalier Digby, *Remèdes souverains et secrets ...* 1689 ; Lémery, *Recueil des plus beaux secrets ...*, 1695 ; Bruzen de la Martinière, *Art de conserver la santé ... augmenté d'un traité sur la conservation de la beauté des dames*, 1759 ; Pierre Joseph Buchoz, *Toilette de Flore*, 1771 ; Pons Augustin Alletz, *Albert moderne ou nouveaux secrets éprouvés et licites ...* 1776 ; Dejean, *Traité des odeurs*, 1777.

<sup>10</sup> Il en est de ces préparations comme des médicaments « couverts d'adjectifs » ou des substances aux « attributs les plus divers » évoqués par Gaston Bachelard (*La formation de l'esprit scientifique*, 1938, p. 112).

<sup>11</sup> *Op. cit.*, 1582.

<sup>12</sup> *Op. cit.*, 1541.

<sup>13</sup> Selon Pierre Pomet (*op.cit.*, 1694.), les céruses de Hollande et d'Angleterre lui sont très inférieures car elle sont coupées de craies.

<sup>14</sup> C'est à Anne-Françoise Garçon que nous devons cette expression.

<sup>15</sup> *Op. cit.*, 1572.

forme d'une poudre fine, sans aucune aspérité, douce au toucher et très blanche, c'est sa principale qualité. Lémery nous propose d'ailleurs l'étymologie du mot: il viendrait de cera, cire dont la céruse a la blancheur et la douceur<sup>16</sup>. D'après les manuels du XVI<sup>e</sup> et du début du XVII<sup>e</sup> siècle, une seconde opération consiste à laver la céruse, parfois plusieurs fois, avec des eaux parfumées, et, le plus souvent, avec de l'eau de rose. Est-ce pour en faciliter le broyage si elle se présente en morceaux ? On conseille de le faire même si il s'agit de céruse en poudre. Croit-on atténuer ainsi son caractère corrosif ? C'est possible. Plus vraisemblablement toutefois, il s'agit de la parfumer. La quantité de céruse utilisée semble très variable. Chez André Le Fournier, elle n'est pas toujours mentionnée : dans telle préparation, il écrit « un peu de céruse lavée à votre discrétion » et, plus loin, « céruse autant qu'il suffit »<sup>17</sup>. Dans les manuels qui succèdent au sien, les proportions sont toujours indiquées et varient entre une drachme et six onces pour les préparations classiques<sup>18</sup>, soit de un à quarante-huit ! Rien ne permet d'expliquer le choix de tel ou tel poids car nous n'avons pu établir de lien entre la quantité de céruse et le but de la préparation. D'ailleurs, dans un même ouvrage, alternent des préparations à objectif identique, les unes contenant de la céruse et les autres non ! Dans la section sur les blancs et magistères cosmétiques de son manuel, Nicolas de Blégnny<sup>19</sup> donne une recette de blanc de céruse mais aussi des recettes de poudre de talc : de manière indifférente pour l'auteur, elles peuvent toutes être mélangées à des pommades.

Comment et à quoi la céruse est-elle associée ? Aucune règle ne semble s'imposer, en particulier pour les recettes les plus anciennes, mais la complexité des préparations est toujours de rigueur. Réduite en poudre, la céruse est mêlée à des produits végétaux, eaux de fleurs, jus de fruits, vinaigres, huiles, gommés... ou /et à des produits d'origine animale, graisses en tous genres, œufs, cire ... Souvent, elle est aussi associée à d'autres produits minéraux ou métalliques : vif-argent, sel de tartre, alun, soufre, camphre, litharge d'or et d'argent... mais, là encore, il semble difficile de tirer des conclusions. Peut-être, toutefois, pourrions-nous avancer, qu'avec le temps, le nombre d'ingrédients diminue...<sup>20</sup>

<sup>16</sup> Nicolas Lémery, *op. cit.*, 1748. Cette étymologie séduisante est néanmoins erronée : le mot vient du latin cerussa.

<sup>17</sup> C'est ici le même état d'esprit que celui qui préside à la fabrication des thériaques : « dans une thériaque qui réunit 150 substances, on ne s'occupe pas des proportions ; on se confie à l'efficacité de la seule présence des ingrédients. », Gaston Bachelard, *op. cit.*, p. 113. Précisons que la thériaque est un remède prétendument universel, inventé par le médecin de Néron vers 40 après J-C et que l'on trouvait encore inscrit au Codex en 1884 ! Sur la pharmacopée de la fin du Moyen Age et du début des Temps Modernes, on consultera avec profit la thèse de Jean-Pierre Bénézet, *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale XIIIe-XVIIe siècles*, Champion, 1999. On peut voir aussi de Loïc Girre, *Traditions et propriétés des plantes médicinales*, 1997.

<sup>18</sup> Nous avons, en effet, trouvé quelques préparations de mouchoirs que l'on met à tremper plusieurs jours de suite dans des décoctions de céruse : dans ce cas, la quantité de céruse peut atteindre une livre.

<sup>19</sup> *Op. cit.*, 1689.

<sup>20</sup> Une fois encore, les analyses de Bachelard (*op. cit.*, page 113) peuvent s'appliquer à notre objet : la pharmacopée ancienne valorise « les mélanges les plus composés », et « la thériaque est une somme de substances jamais trop accueillante ».

Comme nous l'avons suggéré, la céruse est l'un des ingrédients de préparations formellement très différentes : des onguents, des pommades, des eaux, des mouchoirs cosmétiques... chacune s'accompagnant, naturellement, de gestes spécifiques. Finalement, c'est bien dans la nature des préparations que les distinctions dans le temps les plus nettes apparaissent. Dans les manuels du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle, nous avons souvent rencontré le mot « frotter », presque toujours attaché à la manière d'appliquer les préparations contre ... les taches, les rousseurs et contre le hâle. Dans les manuels du XVIII<sup>e</sup>, les recettes visant à faire disparaître les macules se font moins nombreuses. Aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les compositions de type onguent sont les plus nombreuses. Épaisses et grasses, elles sont destinées à être utilisées le soir et à rester au contact de la peau un temps assez long : Fournier, repris par Liébaut, nous dit d'une de ses préparations qu'il faut « l'appliquer comme si c'était un faux visage et le tenir toute la nuit »<sup>21</sup>. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les préparations ont, plus souvent, une forme aqueuse et le vocabulaire d'application s'en trouve modifié : le verbe « laver » s'impose, et l'on devine que la durée du contact est beaucoup plus courte. Si les auteurs nous disent encore qu'il faut employer leur produit le soir, l'utilisation du matin est de plus en plus recommandée. D'une certaine façon, cette utilisation témoigne des nouveaux gestes de toilette qui se développent parmi les élites au cours du siècle des Lumières et dans lesquels l'eau, fût-elle composée, prend une place nouvelle<sup>22</sup>.

Dès l'Antiquité, la céruse a servi à fabriquer du fard blanc : à Athènes et à Rome, les témoignages sur l'utilisation du blanc de céruse abondent<sup>23</sup>. De même à l'époque moderne, la céruse est employée à cet effet. Régnier écrit : « ... leur visage reluit de céruse et d'épeautre. »; Boileau : « ... la coquette ... mettant la céruse et le plâtre en usage, composa de sa main les fleurs de son visage. »<sup>24</sup>. Enfin, La Bruyère déclare que les femmes s'enlaidissent en se fardant de blanc et de rouge et que les hommes « haïssent autant de les voir avec de la céruse sur le visage »<sup>25</sup>. La céruse est utilisée ici, comme en peinture, en tant que pigment blanc que l'on mélange à différents corps selon la consistance que l'on souhaite obtenir : eaux ou huiles parfumées dans lesquelles elle est délayée, pommades et blanc de baleine.

Or, dans les manuels de cosmétique, nous n'avons trouvé aucune recette de blanc de céruse qui porte le nom de fard avec l'acception que nous lui connaissons. Cette constatation nous étonne, mais nous avons une réponse. L'auteur de préparations chimiques compliquées ne daigne pas donner une

<sup>21</sup> *Op. cit.*, 1541.

<sup>22</sup> On verra sur ce point les analyses de Jean Pierre Goubert, *La conquête de l'eau*, 1986.

<sup>23</sup> Dans *L'assemblée des femmes* d'Aristophane, un jeune homme s'exclame « ... mais qu'est ce que peut bien être, je vous prie cette créature-là ? Une guenon toute enduite de céruse, ou une vieille ressuscitée de chez les morts ». Dans la *Mostellaria*, Plaute décrit la toilette de Philématie : la servante Scapha refuse de donner le rouge à sa maîtresse et s'en explique : « ... à ton âge est-ce qu'on doit seulement toucher à aucune espèce de fard, blanc de céruse, blanc de mélos ou tout autre badigeonnage ». Et Martial d'écrire « ... c'est ainsi que, plus noire que la mure prête à tomber, Lycoris s'admire sous le fard de la céruse ... » (*Epigrammes*, I, 72).

<sup>24</sup> Régnier, *Satires*, IX ; Boileau, *Épître*, IX, cités par le Littré, art. « céruse ».

<sup>25</sup> *Les Caractères*, 1691.

recette simple, à la portée de tous, car quiconque dispose de céruse peut fabriquer du fard. Une difficulté surgit pourtant : quelques préparations blanchissantes sont parfois aussi appelées fards. André Le Fournier intitule l'une de ses préparations « une manière de se farder le visage la nuit ... », et l'on trouve chez Michel de Nostradamus un « fard pour enblanchiment de la face », et une « eau ... s'en fait un fard ... ». Comment interpréter ce terme ? Il y a incontestablement une confusion des mots et des usages : certaines préparations blanchissantes que nous avons décrites sont aussi des fards dont l'auteur tait le nom à dessein. Et comment s'en étonner dans un monde où la beauté naturelle reste la référence, où l'artifice et les fards en particulier sont condamnés, dans un monde où le mot « fard », lui-même, est employé dans le sens de feinte ou de dissimulation<sup>26</sup>.

La céruse est utilisée en cosmétique car les auteurs des manuels sont souvent des médecins<sup>27</sup>. D'une part, elle leur semble ne pas avoir les effets nocifs d'autres préparations dénoncées dès le XVI<sup>e</sup> telles, en particulier, les recettes contenant du mercure<sup>28</sup>. D'autre part, elle profite sans doute de la disqualification de la pharmacie galénique et du développement de la pharmacie chimique. Enfin, en cosmétique la céruse bénéficie d'un prolongement de ses vertus médicales déjà reconnues par Pline l'Ancien<sup>29</sup>. Astringente et cicatrisante, elle est aussi capable de « polir, de nettoyer et de blanchir la face » comme l'écrit Liébaut<sup>30</sup>. Quant à son utilisation, les onguents blanchissants sont apparentés de manière évidente aux emplâtres médicaux. Liébaut donne même une recette cosmétique avec du sel de céruse (ou sel de Saturne), et précise qu'il faut l'utiliser « comme quand on fait des cautères ». Les médecins des temps modernes qui ont écrit des ouvrages de cosmétique ont considéré que santé et beauté étaient équivalentes.

Finalement, on peut conclure que la céruse est utilisée pour trois raisons. Parce qu'elle est corrosive, dessiccative, astringente, et que l'on souhaite ôter du visage toute aspérité et toute tache. Parce qu'elle est un pigment blanc dont on peut faire du fard. Ce sont là des propriétés reconnues, objectives. Mais on l'emploie tout autant, voire davantage, parce qu'elle est blanche et que l'on souhaite obtenir la blancheur. Elle entre dans ces préparations cosmétiques, au même titre que les pigeons blancs, le pain blanc, le fromage blanc, les fleurs blanches ... et pour la même raison que le linge dont on s'essuie le visage au matin doit être blanc. C'est le principe, admis par les médecins paracelsiens, selon lequel « les semblables attirent les semblables »<sup>31</sup>. C'est ici la valeur subjective, magique de la céruse.

<sup>26</sup> J. Dubois, R. Lagane, A. Lerond, *Dictionnaire du Français Classique*, art. « fard ».

<sup>27</sup> André Le Fournier, Michel Nostradamus, Jean Liébaut, Nicolas de Blégnny, Nicolas Lémery, Pierre-Joseph Buchoz.

<sup>28</sup> On verra, par exemple, l'ouvrage de Michel Nostradamus pour la fabrication de préparations blanchissantes au mercure et celui de Mademoiselle Meurdrac pour leur condamnation.

<sup>29</sup> *Histoire Naturelle*, XXXIV, Sur le plomb.

<sup>30</sup> *Op.cit.*, 1582.

<sup>31</sup> Hélène Metzger, *Les doctrines chimiques en France du début du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1922, p. 155. On trouve aussi ce principe parmi les trois principes magiques fondamentaux dégagés par Marcel Mauss dans son *Esquisse d'une théorie générale de la*

### La céruse des parfumeurs

Nous l'avons dit, l'usage des fards blancs ne semble pas reculer au cours des Temps Modernes comme en témoignent, pour les critiquer d'ailleurs, de nombreux observateurs. Les parfumeurs ont assuré une partie de la production des blancs<sup>32</sup>. Dans son *Dictionnaire ...*, L'Abbé Jaubert écrit que les parfumeurs fabriquent « un grand nombre de substances pour blanchir et nettoyer qui sont sujettes aux changements car il faut toujours en imaginer de nouvelles pour suivre la mode »<sup>33</sup>. En effet, d'après nos sources, le fonds de boutique des parfumeurs contient des préparations blanchissantes et des fards<sup>34</sup>. Les laits virginaux sont les préparations destinées à blanchir la peau les plus communes : nous en avons trouvé dans treize inventaires après décès mais aussi dans deux registres de commerce<sup>35</sup>. Les eaux sans pareilles (onze inventaire après décès) et les eaux pour le teint (quatre inventaire après décès, trois registres de commerce)

*magie* (1902-1903): c'est la « loi de similarité » selon laquelle « le semblable agit sur le semblable ».

<sup>32</sup> En l'état actuel de notre recherche, nous pensons que durant le XVI<sup>e</sup> siècle et une grande partie du XVII<sup>e</sup> siècle, les cosmétiques, fards et pommades de toutes sortes... ont été souvent fabriqués à domicile par les usagers eux-mêmes ou par les valets et/ou les femmes de chambre. Plusieurs éléments permettent de le croire. D'abord, certains auteurs de manuels de cosmétique s'adressent à un public clairement identifié. Mademoiselle Meurdrac, par exemple, destine son ouvrage aux dames et ajoute dans l'avant - propos qu'elle souhaite « donner le moyen de fabriquer des remèdes sans dépenses » : la fabrication de ces recettes s'inscrit bien dans le cadre d'une économie domestique. Plus loin, après avoir décrit les fourneaux nécessaires aux opérations de chimie, elle explique qu'ils ne sont pas indispensables et que « l'on peut faire toutes les opérations sur un trépied entouré de briques, ou sur un réchaud, ou au coin de la cheminée... ». Simon Barbe adresse, d'abord, son livre aux « ...personnes de qualité... » puis « aux gantiers, parfumeurs... ».

Ensuite, le passage entre la profession de valet de chambre et celle de fabricant de cosmétiques existe : en 1539, on dresse l'inventaire après décès de François d'Escobart, valet de chambre et parfumeur du Roi, dans lequel on trouve des ustensiles servant au métier de parfumeur (Archives Nationales, Minutier central, Etude LXXXVI / 89). Le hasard nous a encore fait rencontrer le sieur Charles Decaux, parfumeur dont le premier métier fut celui de valet de chambre (Inventaire après décès de son épouse Marie Uzé, le 31 mai 1741, Archives Nationales, Minutier Central, Etude XXVIII / 269).

C'est sans doute au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, afin de profiter d'un marché en pleine expansion, que la corporation des gantiers - parfumeurs a tenté de se saisir complètement de la production des cosmétiques. Et l'on en tient pour preuve, parmi d'autres, le fait que les manuels de la fin du siècle des Lumières, à l'inverse des précédents, s'adressent d'abord aux professionnels : Buchoz pense que son ouvrage peut être utile aux « parfumeurs, aux baigneurs - étuvistes et aux personnes chargées de la direction des toilettes », Dejean écrit avoir conçu son ouvrage « pour les parfumeurs mais aussi pour les particuliers ».

<sup>33</sup> *Dictionnaire raisonné universel des arts et métiers ...*, Paris, 1773.

<sup>34</sup> A ce jour, nous avons dépouillé environ soixante-quinze inventaires après décès de parfumeurs ou d'épouses de parfumeurs (Minutier Central des Archives Nationales), soixante-neuf dossiers de faillites de parfumeurs et autres fabricants de cosmétiques (séries D4B6 et D11U3 des Archives de la Seine), trente registres de commerce de ces professionnels (série D5B6 des Archives de la Seine).

<sup>35</sup> Selon Lémery (*op., cit.*, 1748), ils contiennent de nombreuses drogues parmi lesquelles de la litharge, qui est un protoxyde de plomb.

font sans doute également partie de ces préparations blanchissantes. Les traces de fards blancs sont plus rares



A la lecture de nos sources, les préparations blanchissantes et les fards des parfumeurs semblent avoir été fabriqués à partir de matières premières nombreuses et variées. Du blanc sans plus de précision, s'est trouvé cinq fois, du talc quatre fois, du tartre trois fois, de l'étain une seule fois. La matière première la plus communément employée par les parfumeurs est l'alun : nous avons relevé 18 occurrences ! Effectivement, *l'Encyclopédie* nous dit que l'alun entre dans les préparations astringentes et dans plusieurs cosmétiques. D'après les inventaires après décès et les registres de commerce que nous avons consultés, cet alun se présente de manières différentes : six fois aucune précision n'est donnée, une fois il est dit « glacé », trois fois il se présente « en poudre », et huit fois il est « calciné ». Ces deux derniers types nous intéressent particulièrement et nous pensons qu'il s'agit d'une seule et même forme car, nous dit *l'Encyclopédie* : « ... l'alun calciné sur le feu ... devient plus blanc, plus léger et plus facile à pulvériser et caustique ». Comme la céruse, l'alun se transforme en poudre blanche, comme elle, il a des vertus astringentes et corrosives.

Pourquoi utiliser l'alun plutôt que la céruse ? C'est un produit dont les parfumeurs connaissent les usages et qui, sans doute, coûte moins cher<sup>42</sup>. Enfin, on peut penser que leur qualité de poudriers a incité les parfumeurs à fabriquer leurs fards avec de la poudre d'amidon. Les parfumeurs du XVIII<sup>e</sup> siècle ont donc produit et vendu des blancs de toutes sortes : des préparations caustiques avec de l'alun, de la céruse et bien d'autres métaux et minéraux encore, mais aussi, des compositions plus ou moins inoffensives faites de talc ou d'amidon. Et d'ailleurs, d'après ce que nous savons de la consommation, les mêmes clients ont pu avoir recours à différents types de blancs, en alternance ou en les mélangeant. Les parfumeurs ont sans doute souhaité s'emparer d'un marché en développement, mais en proposant d'autres produits au public, ils ont aussi contribué à la disqualification de la céruse.

#### **La disparition progressive de la céruse.**

D'après nos sources, certains connaissent les effets nocifs de la céruse depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. En effet, en 1582, Jean Liébaut vante les vertus de la céruse mais il dit de la céruse comme des autres « ...préparations métalliques, ..., qu'elles noircissent et corrodent les dents et rendent l'haleine puante »<sup>43</sup>. Dans son *Histoire générale des drogues* de 1694, l'épicier- droguiste Pierre Pomet nous dit que la céruse est une drogue « très dangereuse tant à broyer qu'à mettre en poudre », il évoque des maladies, parfois la mort et ne fait pas même mention de son usage en cosmétique. En 1748, Jacques Savary des Bruslons précise que la céruse est « un poison dangereux quand elle opère au-dedans et elle fait même sentir au-dehors sa malignité puisqu'elle gêne la vue et les dents des personnes qui prétendent s'en embellir et qu'outre quantité d'autres incommodités qu'elle leur cause, elle semble avancer la vieillesse, en faisant venir des rides plus tôt qu'on en aurait »<sup>44</sup>. Il est légitime de se demander pourquoi la céruse a disparu si lentement des manuels de cosmétique. Plusieurs réponses sont possibles.

<sup>42</sup> Si le blanc en pain signalé dans l'inventaire après décès de Philippe Deldeuil est bien de la céruse, ce produit coûte, d'après l'estimation du notaire, vingt livres la livre. L'alun calciné coûtait quant à lui, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, une livre la livre !

<sup>43</sup> *Op.cit.*

<sup>44</sup> *Dictionnaire universel de commerce.*

Nous l'avons dit plus haut, dans le domaine cosmétique, la céruse a longtemps profité des vertus médicales qu'on lui reconnaissait. Et l'on peut donc penser que les premières condamnations de la céruse ont seulement visé la céruse coupée de craie d'Angleterre et de Hollande, attribuant, à tort, à la craie, les effets nocifs. En effet, Pomet nous précise bien que les personnes qui l'utilisent en médecine doivent employer celle de Venise et qu'il faut l'acheter chez « d'honnêtes marchands »<sup>45</sup>. De manière plus générale, nous l'avons dit, le succès des manuels de cosmétique témoigne d'une demande : les exigences de blancheur touchent toujours une certaine frange de la population sous l'Ancien Régime. Les auteurs répondent à cette demande, recopient les uns sur les autres des recettes, parmi lesquelles certaines sont absolument inoffensives et d'autres contiennent de la céruse : en soi, l'accumulation des préparations les plus diverses témoigne de la qualité de l'ouvrage qui les propose. Citons tout de même le cas de Mademoiselle Meurdrac qui fait preuve d'un peu de lucidité face aux dangers des préparations métalliques : dans l'édition de 1666 de sa *Chimie charitable en faveur des dames*, elle conseille de ne pas se servir du mercure, du sublimé ou d'étain de glace, et donne quatre recettes qui accueillent de la céruse. La réédition, augmentée de 1674, compte davantage de préparations mais une composition « contre les rides et les lentilles du visage » qui contenait de la céruse a disparu. La demoiselle a-t-elle supprimé cette recette parce qu'elle ne permettait pas d'atteindre l'objectif annoncé ou parce qu'elle avait des effets nocifs ? Quoi qu'il en soit de la réponse, Mademoiselle Meurdrac a fait appel à un raisonnement fondé sur la comparaison entre un objectif et un résultat et c'est tout à son honneur.

La définition des risques encourus par l'utilisation de la céruse a été lente car, pendant longtemps, le discours moralisant sur les fards a sans doute occulté toute autre considération et car les informations médicales circulaient peu. Finalement, il faut attendre que l'utilisation du plomb soit condamnée en médecine pour que celle de la céruse soit remise en cause en cosmétique, c'est-à-dire la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1760, le Docteur Maurice Deshais-Gendron<sup>46</sup> s'inquiète de certaines maladies des yeux dont souffrent les femmes qui utilisent les fards. Il parle aussi de salivation, de sécheresse de la bouche, d'inflammation des gencives. Enfin, il évoque, parmi les classes élevées, des maladies de poitrine, de poumons qui pourraient venir de l'utilisation sur une large surface de ces blancs. Sa dénonciation des cosmétiques est sans appel : « vous ne trouverez dans leur composition que poisons, que corrosifs, que dessicatifs, qu'astringents ». Le docteur Lorry est plus précis : il décrit clairement les dangers des préparations au plomb<sup>47</sup>. La blancheur et l'éclat ne séduisent qu'un temps : une utilisation prolongée provoque des taches, la peau devient froide, aride, « des douleurs aiguës et des convulsions effroyables » s'ensuivent.

---

<sup>45</sup> *Op., cit.*, 1694.

<sup>46</sup> *Lettre à Monsieur \*\*\* sur plusieurs maladies des yeux causées par l'usage du rouge et du blanc*, par le Docteur Maurice Deshais-Gendron, Paris, 1760.

<sup>47</sup> Lorry, « Observations sur la manie de blanchir la peau avec des préparations métalliques et sur les accidents qui en résultent », *Le Journal de médecine*, **48**, 196 (septembre 1777).

Le médecin raconte qu'une femme qui mettait du blanc depuis trois ans sur une grande étendue est morte phthisique très rapidement.

Si les deux médecins semblent d'accord pour attribuer au fard, et au blanc de plomb en particulier, des effets nocifs, les maux qu'ils décrivent ne sont pas identiques. Surtout, leurs analyses sur la manière dont le plomb s'insinue dans le corps divergent. Pour M. Deshais-Gendron, le fait que l'on applique ces produits au pinceau « ouvre les pores de la peau, excite la dilatation des vaisseaux ce qui laisse entrer les molécules ». Pour M. Lorry, au contraire, le caractère astringent des substances métalliques rétrécit le diamètre des pores ; le fard empêche l'indispensable transpiration et, finalement, les molécules métalliques s'insinuent dans le corps<sup>48</sup>. Surtout, le docteur Lorry observe une « analogie ... entre ces symptômes et les phénomènes des maladies des ouvriers qui travaillent aux mines et aux métaux ». Il évoque des migraines, des lassitudes, des fluxions, des maux d'estomac et de reins... Pouvons-nous effectivement croire qu'il s'agit des symptômes caractéristiques des « coliques de plomb » ou « coliques de peintres » ? Peu importe finalement. Deux points sont à retenir : ces médecins utilisent des raisonnements fondés sur l'observation et la comparaison de signes cliniques, ce qui témoigne des progrès de la médecine ; aux yeux de leurs contemporains, leurs conclusions sont vraisemblables.

En effet, force est de constater que c'est à partir de la seconde moitié du siècle des Lumières que l'utilisation de la céruse en cosmétique recule de manière significative : dans l'ouvrage de Le Fournier en 1541, 28% des préparations contiennent de la céruse, on en compte 15% dans le manuel de Liebaut en 1582, 6% dans celui de Blégny en 1689, 20% chez Lémery en 1695, 2,8% chez Bruzen de la Martinière en 1759, 4% chez Buchoz en 1771, pour finir par 2,7% dans l'ouvrage de Dejean en 1777.

A partir des années 1770, les effets toxiques de la céruse sont reconnus de tous. L'Abbé Jaubert dresse un véritable réquisitoire contre les préparations qui contiennent de la céruse. Les femmes doivent se méfier car ces préparations sont « vénéneuses », elles causent des « mortifications » (sic), altèrent, gâtent, « rident le teint de manière à ne jamais pouvoir le réparer » et font disparaître « ses couleurs naturelles ». Le discours est négatif, il est, terme à terme, l'exact contre-pied de celui qui, deux siècles plus tôt, accompagnait certaines préparations contenant de la céruse. Enfin, Jaubert étend cette condamnation à ceux qui pensent « pouvoir trouver des cosmétiques propres à ôter les taches, les rousseurs, rougeurs, les rides ou changer la couleur de la peau » : ce sont des charlatans<sup>49</sup>.

Surtout, les informations scientifiques et médicales circulent. Les recettes cosmétiques qui sont envoyées par des particuliers à la Société Royale de Médecine pour obtenir une autorisation de vente en témoignent : presque tous

<sup>48</sup> Malgré leurs dires, la voie cutanée n'est probablement pas la voie principale de pénétration de la céruse: l'épiderme sur lequel étaient appliquées les préparations protège le derme de manière efficace (même si une pénétration du plomb peut avoir lieu au niveau du bulbe des poils), et nulle pénétration dans le sang ne semble possible car les vaisseaux s'arrêtent au niveau du derme. En revanche, il est probable que de la poussière de céruse pouvait être inhalée ou/et être ingérée et, ainsi, finir par passer dans le sang.

<sup>49</sup> *Op. cit*, 1773

ces inventeurs déclarent que leur produit est " sans fard ", donc sans danger. La dame Colson écrit que sa crème à la sultane ne « contient point de blanc qui puisse par son usage brunir la peau », Mademoiselle Guérin précise que son eau est exempte de fard et de tout ce qui peut dessécher<sup>50</sup>. Le Sieur de La Houssaie va plus loin encore : il prétend que son eau spiritueuse est un « véritable contrepoint du rouge et du blanc qui gâtent le teint des personnes qui en font usage »<sup>51</sup>. Certains font preuve de connaissances chimiques très sûres : le sieur Viserant envoie la recette d'un vinaigre cosmétique et précise qu'il faut éviter, pour le préparer, « ... de choisir un vaisseau de terre couverte d'un émail de plomb car il peut se former par l'acide acéteux qui tombe dessus un sel de saturne... » ou sel de céruse, que l'auteur qualifie « de poison dangereux »<sup>52</sup>. La phrase qui affirme que la préparation ne contient « aucun fard » revient comme un leitmotiv, et, finalement, elle devient l'un des arguments publicitaires majeurs en faveur de la recette, pour ne pas dire l'argument principal. C'est aussi l'argument que la communauté des parfumeurs, inquiète de perdre le marché des cosmétiques face à cette nouvelle concurrence, avance : la disparition des corporations donne lieu à une production spontanée et potentiellement dangereuse pour le public ; il conviendrait, donc, de les établir, à l'exclusion des autres, seuls fabricants de cosmétiques<sup>53</sup>.

<sup>50</sup> Archives de la Société Royale de Médecine, fonds des Remèdes Secrets, carton 97, dossier n°30 (Dame Colson, 1777) ; Archives de la Société Royale de Médecine, fonds des Remèdes Secrets, carton 100, dossier n°28 (Demoiselle Guérin, 1782).

<sup>51</sup> Archives de la Société Royale de Médecine, fonds des Remèdes Secrets, carton 101, dossier n°37 (Sieur de La Houssaie, 1778).

<sup>52</sup> Archives de la Société Royale de Médecine, fonds des Remèdes Secrets, carton 105, dossier n°24 (Sieur de Viserant, 1788).

<sup>53</sup> C'est ce que réclame la corporation des parfumeurs après la saisie effectuée sur les produits de la Demoiselle Martin (Archives de la Seine, série D4Z / 3, Requête de Mademoiselle Martin, marchande de rouge, présentée au Lieutenant Général de police, au sujet d'une saisie faite sur elle par les parfumeurs, 1778 et Réponse de la communauté des maîtres gantiers- boursiers- ceinturiers, de la ville de Paris prise lors d'une délibération du 6 août 1778) . L'inquiétude des parfumeurs est particulièrement forte à cette date. Tentons d'expliquer pourquoi. La disparition puis le rétablissement des communautés (février et août 1776) ont créé une situation nouvelle. Dans un premier temps, la disparition des corporations rend le métier de parfumeur libre : il faut désormais faire une déclaration au Lieutenant Général de police pour avoir le droit d'exercer la profession. Les nombreuses recettes cosmétiques qui sont envoyées à la Société Royale de Médecine à partir de 1776 afin d'obtenir une approbation témoignent bien de la liberté nouvelle d'entreprendre en ce domaine. L'édit d'août rétablit les corporations mais la situation reste floue : d'une part, les nouveaux statuts et règlements se font attendre et d'autre part, il semble, à la lecture des jugements portés par la Société Royale de Médecine sur ces cosmétiques, que même après la restauration, la liberté de ce commerce perdure de fait. Enfin, en partie peut-être à la faveur de ces réformes, un fait est porté au grand jour : la fabrication des fards, blanc et rouge, n'a jamais été réservée aux parfumeurs de manière explicite. En effet, d'après les sources dont nous disposons à ce jour (Statuts de la communauté des marchands gantiers – poudriers - parfumeurs, Edits, Arrêts du Parlement, Sentences de Police ...), il n'est jamais clairement question de ces produits mais toujours de « choses dépendant du métier » ou « d'autres marchandises de parfums dépendant dudit état des maîtres gantiers -parfumeurs ». La Demoiselle Martin peut donc, à juste titre, évoquer « la liberté de notoriété publique » dont jouissait le rouge. Et, paradoxalement, la communauté des gantiers - boursiers - ceinturiers contre-

En revanche, lorsque la Société Royale reçoit des préparations douteuses et dangereuses, le jugement est sans appel. Nous n'avons retrouvé aucune recette qui contienne directement de la céruse mais deux avec du sel de saturne que l'on fabriquait avec de la céruse<sup>54</sup>. A l'examen de l'un de ces cosmétiques, le jugement de la Société est le suivant : « Il se forme un vinaigre de saturne duquel par un mélange d'eau distillée, il se précipite une poudre blanche qui reste au fond des vases. Dans cette poudre, on revivifie le plomb par les moyens les plus simples... », et elle « ...peut être regardée comme un blanc de céruse ... qui donne nécessairement à l'eau une qualité astringente et une vertu (un mot) dont l'action est justement suspecte dans les maladies cutanées »<sup>55</sup>.

### Conclusion

Même si la condamnation des fards par les médecins du XVIII<sup>e</sup> siècle a incontestablement une dimension morale, ces hommes ont le mérite d'avoir fait admettre que, si médecine et cosmétique ont en commun le domaine de la peau, elles n'ont pas la même fonction. Plus important encore : comme la recherche de la beauté peut être nuisible, le corps médical souhaite contrôler la production des cosmétiques. Ces médecins avaient raison, et ils ont sans doute largement concouru à l'élimination de la céruse des préparations cosmétiques au XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais la victoire de la raison n'est pas toujours définitive... Deux siècles plus tard, on sait que, dans plusieurs pays du monde et en particulier sur le continent africain, circulent des produits blanchissants dangereux ou que certains médicaments sont utilisés de manière détournée pour blanchir la peau, avec tous les effets secondaires désastreux que l'on imagine<sup>56</sup>. Là encore, il apparaît que la blancheur de la peau fait partie d'un ensemble de valeurs qui appartiennent au modèle économique et social dominant. Comme elle s'était imposée aux classes populaires sous l'Ancien Régime, elle semble, parfois, aujourd'hui s'imposer aux peuples non européens.

Catherine Lanoë

attaquant la requête de la Demoiselle ne dit pas autre chose quand, après avoir écrit : « Jamais la vente du rouge et du blanc n'ont été libres, pas plus que les autres marchandises de parfumerie », elle précise encore : « ... les anciens statuts ne faisaient aucune distinction entre les marchandises ... ». L'absence de toute mention spécifique du rouge ou du blanc pouvait tout aussi bien faire apparaître leur fabrication comme libre ou non. A l'heure où nous relisons ces notes, il nous faut signaler l'ouvrage de Steven L. Kaplan, *La fin des corporations*, Fayard, 2001, dont la lecture attentive ne manquera pas de nous aider sur toutes ces questions.

<sup>54</sup> Archives de la Société Royale de Médecine, fonds des Remèdes Secrets, carton 97, dossier n°61 (Demoiselle De Clavigny, 1783) et carton 101, dossier n°30 (Sieur Lafaye, 1780).

<sup>55</sup> Archives de la Société Royale de Médecine, fonds des Remèdes Secrets, carton 101, dossier n°30 (Sieur Lafaye, 1780).

<sup>56</sup> Voir à ce sujet l'« Enquête épidémiologique sur l'utilisation cosmétique de produits dépigmentants par les femmes de Bamako (Mali) » dans les *Annales de dermatologie et de vénéréologie*, 1993 ainsi que les « Complications dermatologiques de l'utilisation de produits dépigmentants à Bamako (Mali) » dans les *Annales de dermatologie et de vénéréologie*, 1994. Ces deux articles ont été portés à notre connaissance par le Docteur Irina Bournérias, dermatologue. Qu'elle trouve ici l'expression de nos vifs remerciements.

Ater au Collège de France  
Chercheur associé à l'Institut d'histoire moderne et contemporaine